Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_167-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 novembre 2026

Délibération n°2026-167	Classification 1.1 Marchés Publics
MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE/VESTIAIRE ET CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE : AVENANTS	

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 21
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Dans la continuité des délibérations n°10 du 22 juillet 2025, n°16 du 30 septembre 2025, n°2025-12-05 du 16 décembre 2025, n°10 du 10 février 2026, le marché public de la rénovation de la tribune et des vestiaires ainsi que la réalisation d'un terrain de football synthétique et des aménagements périphériques situés 10 bis rue Louis LAGADIC, nécessite des modifications en cours d'exécution.

Rappel du cadre de l'opération :
Afin d'envisager le plus efficacement le projet, la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet « Atelier jean-thomas Gossart & caetera architecte », accompagne le maître d'ouvrage. À l'issue de la consultation du 19 janvier 2024, prenant la forme de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, les entreprises de travaux des 16 lots ont été retenues.

Les propositions de modifications en cours d'exécution envisagées valent avenant n°04 et avenant n°05 concernant le lot n°3 «GROS OEUVRE» dont l'entreprise titulaire est la société MLG CONSTRUCTION à Plonéour Lanvern :

Le montant initial du marché public précité numéroté 2024-013 est de 355 000,00 € HT soit 426 000,00 € TTC.

Pour rappel sur les avenants contractés sur le lot n°3 :
1-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°01 au marché public n°2024-013 s'élève à + 26 803,60 € HT soit + 32 164,32 € TTC, portant le montant global du marché à 381 803.60 € HT soit 458 164.32 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.
2-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°02 au marché public n°2024-013 s'élève à + 9 953.59 € HT soit + 11 944.31 € TTC, portant le montant global du marché à 391 757.19 € HT soit 470 108.63 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.
3-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°03 au marché public n°2024-013 s'élève à de + 6 179,59 € HT soit + 7 415,51 €, portant le montant global du marché 397 936,78 € HT soit 477 524,14 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.

Les modifications de l'avenant n°04 et l'avenant n°05 sont décrites comme suivent et se fondent sur :

A- Le devis n° 261006.3 du 05/02/26 pour un montant de -2 014,82 € HT soit -2 417,78 € TTC.
Avec le devis précité, le montant total du marché public s'élève à 395 921.96 € HT soit 475 106.35 € TTC validé par la maitrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_167-DE

Les modifications portent sur des moins-values concernant :
-des travaux non réalisés relatifs au traitement des pieds de garde-corps en tribunes.
Le présent avenant n°04 sera rendu exécutoire à compter de sa notification au titulaire.
Les clauses et les conditions du marché public initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°04 au lot n°03.
Les membres de la Commission Consultative des Marchés Publics, réunie le 12 octobre 2026 ont émis un avis favorable sur l'avenant n°04 au marché public n° 2024-013.
Avec la proposition d'avenant n°04, l'augmentation totale des prestations supplémentaires sur le montant du marché initial atteint + 11.53 %.

B- Le devis n° 260107 du 13/01/26 pour un montant de +3 664,44 € HT soit + 4 397,33 € TTC.
Avec le devis précité, et dans l'affirmative de la validation de l'avenant n°04, le montant total du marché public s'élève à 399 586,41 € HT soit 479 503,69 € TTC (en annexe n°2) validé par la maitrise d'œuvre.

Le présent avenant n°05 sera rendu exécutoire à compter de sa notification au titulaire.
Les clauses et les conditions du marché public initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°05 au lot n°03.

Les modifications portent sur des plus-values qui se déclinent comme suivent en reprenant les termes du devis :
- « Au la suite des travaux (démolition Club House, nettoyage haute pression,….) », il a été suggéré d'effectuer des reprises des éclats de béton avec « des positions unitaires pour la réalisation ponctuelle de passivation des aciers (traitement des fers oxydés) ».
Les modifications sont qualifiées de travaux supplémentaires non substantielles qui sont devenus nécessaires (en vertu de l'article L. 2194-1-5° du code de la commande publique) au bon achèvement de la rénovation de l'ouvrage.

Avec la proposition d'avenant n°05, l'augmentation totale des prestations supplémentaires sur le montant du marché initial atteint + 12,56 %.
Le présent avenant n°05 est rendu exécutoire à compter de sa notification au titulaire.
Les clauses et les conditions du marché public initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°05 au lot n°03.

Les membres de la Commission Consultative des Marchés Publics, réunie le 12 octobre 2026, ont émis un avis favorable sur l'avenant n°05 au marché public n° 2024-013.
VU l'information à la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 29 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les avenants n°04 et n°05 précités pour la commune de Pont-L'Abbé formalisant l'augmentation escomptée concernant le marché public n° **2024-013 (lot n°3)** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Pont l'Abbé le 12 novembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_167-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Alain TINCQ
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David		X	
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	
COOPER Laurent		X	A donné procuration à Olivier GALIANA
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel		X	A donné procuration à Yves CANEVET
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Pouvoirs : 5

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction